



GUILLOT COBRED A

PORTER A CONNAISSANCE

Projet :

Augmentation des capacités de production et modernisation industrielle avec extension du bâtiment

I.	OBJET DU DOSSIER	4
II.	PRESENTATION	4
1)	La société.....	4
2)	Activités actuelles du site.....	4
3)	Ancrage territorial et filière amont	5
III.	PRESENTATION DU PROJET	5
1)	Description générale.....	5
2)	Objectifs du projet	6
IV.	DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROJET	7
1)	Gestion des flux	7
2)	Évolutions techniques du site Guillot Cobreda	8
3)	Évolutions organisationnelles	11
V.	IMPLANTATION DU PROJET ET ÉVOLUTION DES SURFACES	11
1)	Données cadastrales	11
2)	Localisation et insertion du projet.....	13
3)	Contraintes d'implantation	15
4)	Évolution des surfaces du site.....	15
5)	Absence de modification de l'ERP (boutique de vente direct maison guillot)	16
VI.	IMPACT DU PROJET SUR LES RUBRIQUES ICPE et IOTA.....	17
1)	Rubriques ICPE	17
2)	Rubriques IOTA (Loi sur l'eau)	18
VII.	IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX.....	19
1)	Impact sur les odeurs.....	19
2)	Impact sur les rejets atmosphériques	19
3)	Impact sur les eaux pluviales	19
4)	Impact sur la consommation d'eau	20

5)	Impact sur la gestion des eaux usées et des graisses flottées	21
6)	Impact sur les Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE)	21
7)	Impact sur la production de co-produits, sous-produits et les déchets	22
8)	Impact sur le bruit	22
9)	Impact sur le trafic routier	23
10)	Impact sur la consommation d'énergie	23
11)	Impact sur la faune et la flore	24
VIII.	RISQUES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	25
1)	Risque incendie.....	25
2)	Risque ammoniac	26
3)	Risque atmosphère explosive (ATEX)	26
IX.	CONCLUSION.....	26
X.	ANNEXES	27

I. OBJET DU DOSSIER

Le présent dossier constitue un document de type porter à connaissance, destiné à informer l'administration compétente d'une évolution technique projetée sur un site classé au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Le projet concerne l'agrandissement de la structure du bâtiment et la modernisation des installations afin d'accompagner le développement de l'activité du site, incluant l'abattage et la découpe de volailles ainsi que la préparation de colis, dans le cadre d'une organisation intégrée à l'échelle du pôle « Volailles De nos Régions », avec le site LDC Bourgogne.

Cette évolution :

- ne modifie pas le classement ICPE du site,
 - ne modifie pas les rubriques ICPE actuellement autorisées,
 - ne constitue pas une modification substantielle de l'autorisation initiale au sens de la réglementation en vigueur.
-

II. PRESENTATION

1) La société

La société Guillot Cobreda est implantée Chemin de la Croix Bouilloud à Cuisery (71290), sur la parcelle cadastrée AC0137 d'une superficie de 16 950 m².

Spécialisée dans l'abattage, la découpe et l'élaboration de produits à base de volailles, l'entreprise est dirigée par Bruno Combe et fait partie du groupe LDC. En 2024, elle a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 43 millions d'euros et emploie 180 salariés.

2) Activités actuelles du site

Le site de Guillot Cobreda assure des activités d'abattage, de découpe et de transformation de volailles destinées à différents circuits de distribution tels que la grande distribution, les bouchers et rôtisseurs, les grossistes ainsi que la restauration.

Le volume d'abattage varie selon les périodes entre 70 000 et 100 000 volailles. L'entreprise commercialise une gamme diversifiée de produits comprenant notamment des volailles entières (poulet, pintade, chapon), des volailles fermières Label Rouge de Bourgogne et d'Ain, des volailles de Bresse ainsi que de nombreuses pièces de découpe telles que les cuisses, ailes, filets, bréchets et suprêmes.

L'activité inclut également la fabrication de produits élaborés dont les volumes et les types varient en fonction des saisons. Ainsi, des brochettes sont produites en saison estivale, tandis que des produits farcis (rôtis, paupiettes) ainsi que des produits festifs (chapons, poulardes, dindes) sont développés en période de fin d'année.

En 2025, le site de Cuisery a fonctionné 302 jours, du lundi au samedi pour la préparation de commandes client et occasionnellement le samedi pour les autres services afin de compenser un jour férié dans la semaine ou en période festive. La période festive dure environ 3 semaines en fin d'année.

En période d'activité normale, le site emploie environ 200 personnes selon la répartition suivante :

	Nombre d'employés	Horaires de travail
Administration	30	Journée
Production	165	Journée
Nettoyage	9	Nuit
TOTAL	204	

Tableau I : Tableau Récapitulatif des effectifs à date de la société GUILLOT COBRED A

3) Ancrage territorial et filière amont

La société Guillot Cobreda s'inscrit dans une filière avicole locale structurée, reposant sur un réseau d'éleveurs partenaires.

Ce réseau comprend 226 éleveurs en région Bourgogne–Franche-Comté, dont 145 situés en Saône-et-Loire, ainsi que 111 éleveurs en région Rhône-Alpes–Auvergne.

Cet ancrage territorial permet à l'entreprise de contribuer activement au maintien de l'activité agricole régionale en assurant des débouchés pérennes pour ses partenaires. Il participe également à la valorisation de productions locales et à la structuration de la filière avicole.

Dans ce contexte, le projet d'évolution du site est aujourd'hui organisé afin d'adapter l'outil industriel aux besoins futurs.

III. PRESENTATION DU PROJET

1) Description générale

Le projet d'évolution du site de la société Guillot Cobreda s'inscrit dans une démarche globale visant à accompagner le développement de l'activité tout en modernisant l'outil industriel existant. Il repose à la fois sur une extension physique des installations et sur une transformation des équipements et du fonctionnement du site.

Le projet s'inscrit dans une organisation industrielle à l'échelle du pôle « Volailles De nos Régions », intégré au groupe LDC, reposant notamment sur une spécialisation accrue des sites, avec un renforcement de l'activité de découpe et de transformation sur le site de Guillot Cobreda complété du renforcement de l'activité abattage sur le site de LDC Bourgogne. Ce site est situé sur la commune de Branges, à 22 km du site de Cuisery, et constitue le principal site d'abattage amont pour l'approvisionnement du site Guillot Cobreda dans le cadre du projet.

Sur le plan de l'aménagement, le projet prévoit l'agrandissement du bâtiment existant, avec la création d'une surface supplémentaire d'environ 695 m². Cette extension permet notamment l'implantation de nouveaux espaces dédiés à l'atelier de découpe, à la laverie ainsi qu'à plusieurs zones de stockage frigorifique

adaptées à l'évolution des volumes traités. Ces aménagements viennent compléter les installations actuelles sans modifier la nature des activités exercées sur le site.

Au-delà de cette extension, le projet intègre une modernisation des équipements industriels ainsi qu'une évolution du fonctionnement global de l'installation. Il vise notamment à améliorer la performance de l'outil de production, à garantir une meilleure régularité des produits et à renforcer la maîtrise des procédés. Cette transformation s'accompagne également d'une optimisation du fonctionnement interne du site, tant du point de vue des opérations de production que de l'organisation logistique.

Ainsi, le projet ne se limite pas à une augmentation de surface, mais traduit une évolution plus large du système industriel, permettant d'adapter l'outil existant aux exigences actuelles et futures du marché.

2) Objectifs du projet

Le projet porté par la société Guillot Cobreda répond à plusieurs enjeux structurants, à la fois économiques, industriels, environnementaux et sociaux.

Dans un premier temps, il s'inscrit dans un contexte national marqué par des enjeux de **souveraineté alimentaire**. En effet, environ 52 % du poulet consommé en France est issu d'importations (source ANVOL 2025), ce qui témoigne d'une dépendance significative aux marchés extérieurs. Dans ce cadre, le projet vise à renforcer les **capacités de production locales** afin de contribuer à la réduction de cette dépendance et à la valorisation de la filière avicole française et régionale. Il participe également à la **résilience des territoires face aux crises sanitaires**, notamment les épisodes d'influenza aviaire ayant affecté certaines régions, ainsi qu'aux aléas climatiques.

Par ailleurs, la consommation de viande de volaille connaît une progression constante et représente aujourd'hui la viande la plus consommée en France, avec 24,9 kg par habitant en 2024. Le projet permet ainsi d'accompagner cette évolution de la demande, en développant une production locale capable de **répondre aux besoins croissants du marché**.

Sur le plan industriel, le site présente aujourd'hui certaines limites liées à l'organisation actuelle et à la présence d'équipements encore majoritairement manuels, notamment au niveau de la chaîne de découpe. Cette situation ne permet pas de répondre pleinement aux exigences du marché, en particulier en matière de produits calibrés destinés à des circuits spécifiques tels que la restauration hors domicile (RHD) et les grandes et moyennes surfaces (GMS). Le projet vise donc à **moderniser l'outil industriel** en introduisant des solutions d'automatisation, en optimisant les cadences de production et en **améliorant la sécurité alimentaire**.

Le projet s'inscrit également dans une démarche **d'amélioration des conditions de travail**. L'évolution des équipements et l'automatisation de certaines opérations contribuent à réduire la pénibilité des tâches, à améliorer l'ergonomie des postes et à faire évoluer les compétences des opérateurs vers des fonctions plus techniques, notamment en pilotage et en maintenance.

Sur le plan environnemental, le projet intègre une volonté de **maîtrise des consommations de ressources**, notamment en eau. La modernisation des installations, en particulier de la laverie, permet d'optimiser les consommations tout en garantissant un niveau élevé d'hygiène.

Enfin, le projet présente un impact positif en matière **d'emploi et de développement des compétences**. Il permettra la création d'environ 30 postes supplémentaires, répartis entre le site de Cuisery et la plateforme logistique de Romenay. Sur le site de Romenay, environ 20 postes seront créés,

principalement dédiés à la préparation de commandes. Sur le site de Cuisery, 10 postes seront ajoutés, comprenant notamment des fonctions de transport, de maintenance, de réception, de nettoyage, ainsi que des postes en abattoir et en expédition. Par ailleurs, le projet s'accompagne d'une montée en compétences des équipes en place. En effet, une dizaine de salariés déjà présents sur le site bénéficieront d'un parcours de formation au sein du groupe. Cette démarche permettra de favoriser l'évolution professionnelle interne, de valoriser les compétences acquises sur site et de renforcer l'expertise des équipes.

IV. DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROJET

1) Gestion des flux

L'augmentation des capacités de découpe envisagée dans le cadre du projet s'inscrit dans une dynamique plus globale à l'échelle du pôle « Volailles De nos Régions », intégré au groupe LDC. En effet, cette évolution est directement liée à l'augmentation des volumes d'abattage réalisée sur le site de LDC Bourgogne, avec transfert des volailles abattues sur ce site orientée vers le site de Guillot Cobreda. Ces volailles abattues y seront prises en charge pour être transformées, soit dans le cadre d'activités de découpe uniquement, soit sous forme de produits élaborés.

Cette organisation permet d'optimiser la répartition des activités entre les différents sites du groupe, en s'appuyant sur les spécificités et les capacités de chacun. Le site de Guillot Cobreda se positionne ainsi comme un maillon complémentaire dans la chaîne de production, en assurant la valorisation aval des volumes issus du site d'abattage de LDC Bourgogne.

En complément de ces flux externes, le site de Guillot Cobreda conserve une activité d'abattage, dont le volume est en augmentation modérée dans le cadre du projet (30 000 volailles/semaine).

Cette évolution explique en partie l'augmentation des flux et justifie les adaptations techniques et organisationnelles mises en œuvre dans le cadre du présent projet.

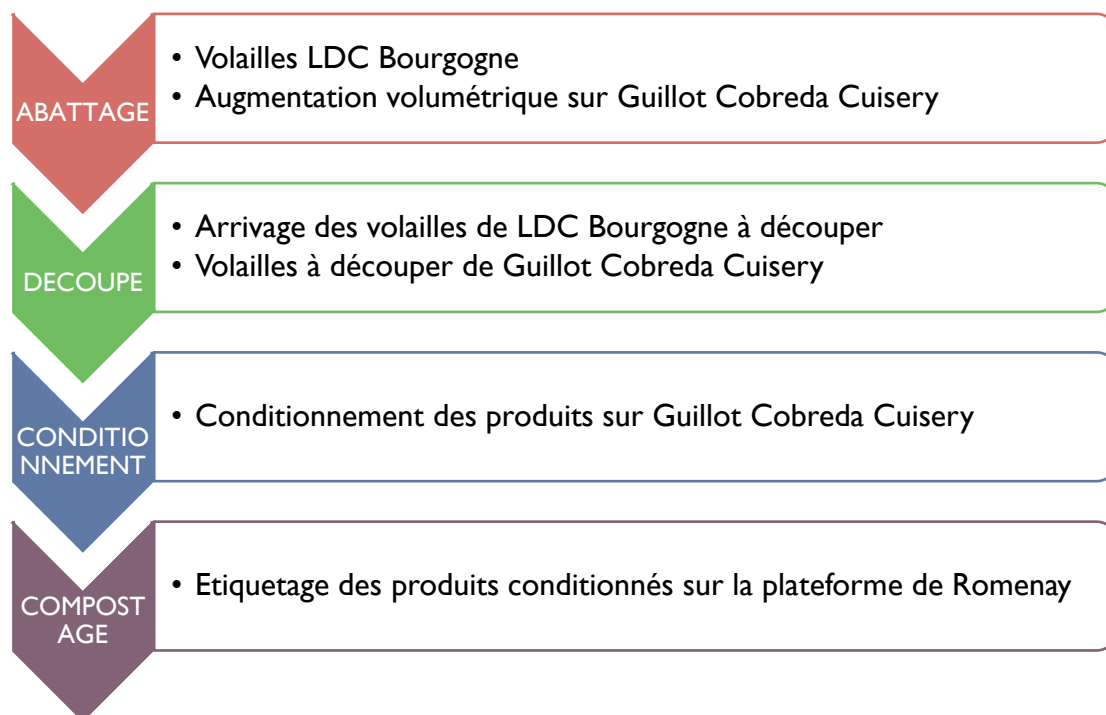


Figure 1 : Synoptique des flux (LDC Bourgogne / Cuisery / Romenay)

2) Évolutions techniques du site Guillot Cobreda

La mise en œuvre du projet se traduit par un ensemble d'évolutions techniques qui concernent l'ensemble du processus industriel, depuis la réception des volailles jusqu'à l'expédition des produits finis.

Tout d'abord, une **augmentation modérée de la capacité d'abattage est prévue sur le site de Guillot Cobreda**, estimée à environ 30 000 volailles supplémentaires par semaine. Toutefois, l'évolution principale des volumes traités repose sur l'augmentation des flux de volailles déjà abattues en provenance du site LDC Bourgogne, destinées à être découpées et valorisées sur le site de Cuisery. Cette montée en capacité nécessite une organisation adaptée afin de garantir la fluidité du processus et de maintenir les performances du site.

L'atelier de découpe fait l'objet d'une transformation majeure, avec une refonte complète intégrant des solutions d'automatisation. Cette évolution permet d'améliorer la productivité, d'assurer une meilleure régularité des produits et de répondre aux exigences spécifiques des marchés aval. Elle entraîne également une évolution des besoins techniques, avec un renforcement des compétences en pilotage de lignes automatisées et en maintenance.

Le **quai vif** fera l'objet d'un renouvellement partiel des équipements, visant à améliorer les performances opérationnelles tout en réduisant les consommations d'eau. À ce titre, la **laveuse de caisses** existante sera remplacée par un équipement plus performant, intégrant des systèmes optimisés de gestion de l'eau. Une **laveuse de containers** sera également mise en place afin d'assurer un nettoyage plus efficace et homogène des équipements utilisés en amont du process. Par ailleurs, une **presse à plumes** sera installée afin de réduire la teneur en eau de ces sous-produits. Dans leur ensemble, ces équipements contribuent à une meilleure maîtrise des consommations d'eau et des flux générés, tout en renforçant les performances sanitaires des opérations réalisées au quai vif.

La **laverie** fera l'objet d'une modernisation importante, reposant sur le remplacement d'équipements existants et l'**introduction de solutions de lavage automatisées**. Dans ce cadre, une **laveuse de**

chariots sera installée en remplacement du lavage manuel actuellement pratiqué. Par ailleurs, la **laveuse de bacs** sera renouvelée et dimensionnée. Une **laveuse spécifique** sera investie pour assurer également le lavage des **pallboxs**, permettant ainsi de centraliser et d'optimiser les opérations de nettoyage. Les équipements déployés intègrent des technologies permettant une réduction significative des consommations d'eau, notamment :

- des systèmes de recyclage et de réutilisation de l'eau sur plusieurs cycles de lavage ;
- des dispositifs de filtration intégrés, garantissant le maintien de la qualité de l'eau réutilisée ;
- une gestion automatisée des cycles de lavage, adaptée aux besoins réels.

Ces évolutions permettent de limiter les consommations d'eau tout en assurant la performance sanitaire et une meilleure reproductibilité des conditions de lavage.

Par ailleurs, des équipements spécifiques seront implantés pour **améliorer la préparation des commandes de volailles entières**. Ces dispositifs permettent de réduire les temps de traitement et de limiter les manipulations, contribuant ainsi à une meilleure efficacité globale de l'organisation logistique.

Enfin, le projet prévoit une **optimisation des interactions avec la plateforme logistique de Romenay**. Cette évolution vise à renforcer la coordination entre les deux sites, à améliorer la synchronisation des flux de produits et d'informations et à optimiser la gestion des volumes transportés.

Afin de rendre compte de manière synthétique de l'ensemble de ces évolutions, un synoptique du nouveau processus est intégré ci-dessous. Ce synoptique permet de visualiser l'enchaînement des différentes étapes de production, depuis la réception des animaux jusqu'à l'expédition des produits finis, ainsi que les principales modifications apportées dans le cadre du projet. Il met notamment en évidence les optimisations réalisées en matière de continuité des flux, d'intégration des nouvelles étapes automatisées et de réduction des manipulations intermédiaires.

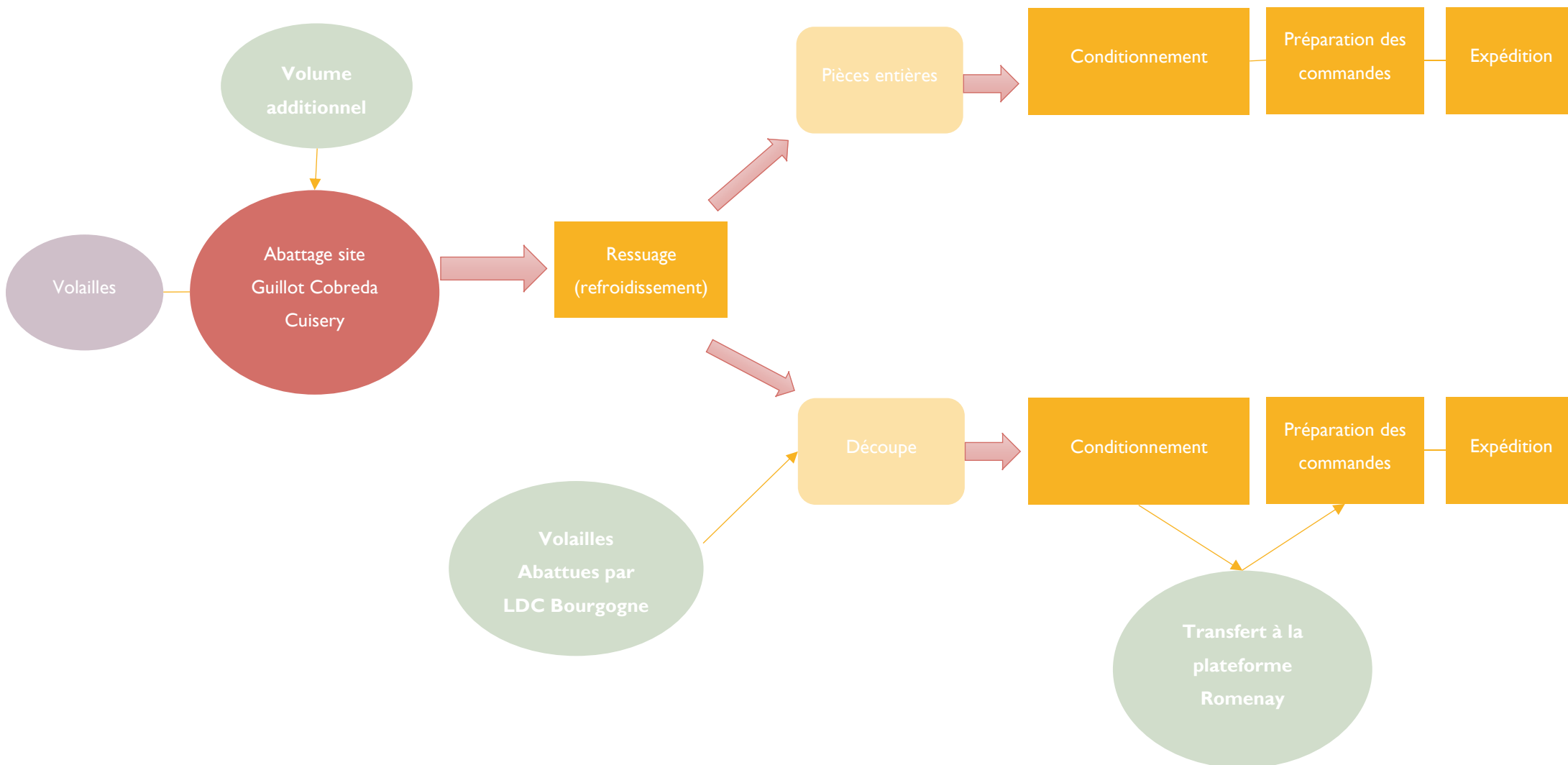


Figure 2 : Synoptique du nouveau processus et de l'organisation du projet

3) Évolutions organisationnelles

Les évolutions techniques mises en œuvre dans le cadre du projet s'accompagnent d'une adaptation de l'organisation générale du site, nécessaire pour garantir la cohérence et l'efficacité du fonctionnement global.

L'augmentation des capacités de production entraîne en premier lieu une **adaptation des flux**, tant en amont qu'en aval. L'ensemble du processus est ainsi réorganisé afin d'éviter la formation de goulots d'étranglement et d'assurer une circulation fluide des produits entre les différentes étapes. Cette approche permet de maintenir un équilibre global du fonctionnement malgré l'augmentation des volumes traités. Cette organisation implique également une gestion différenciée des flux entrants selon leur nature (animaux vivants ou produits abattus), nécessitant une adaptation des circuits internes et des zones de réception.

Le projet conduit également à une évolution des compétences et des postes associés. Cette transformation s'accompagne d'une **montée en qualification des équipes** (une dizaine de personne) et d'un renforcement des actions de formation. Ainsi que de 30 recrutements (20 sur Romenay et 10 sur Cuisery).

Le projet a également un **impact sur l'organisation du travail**, notamment en matière de répartition des tâches et de coordination entre les différents services. Une meilleure articulation entre les activités de production, de maintenance et de logistique permet d'améliorer la fiabilité des opérations et de limiter les temps d'attente ou de rupture dans le process.

Par ailleurs, le **renforcement des interactions avec la plateforme logistique de Romenay** implique une organisation plus intégrée des flux entre les deux sites. Cette coordination accrue permet d'optimiser les transports, de mieux gérer les volumes et de renforcer la performance globale de la chaîne logistique.

Dans leur ensemble, ces évolutions organisationnelles s'inscrivent dans une démarche d'**amélioration continue** visant à renforcer la performance industrielle, à sécuriser les opérations et à adapter le fonctionnement du site aux exigences actuelles et futures.

V. IMPLANTATION DU PROJET ET ÉVOLUTION DES SURFACES

1) Données cadastrales

Le site de la société Guillot Cobreda est implanté sur la commune de Cuisery, sur la parcelle cadastrée AC 0137 d'une superficie de 16 950 m².

La société est **propriétaire** des parcelles suivantes :

- Département : Saône-et-Loire,
- Commune : Cuisery,
- Références cadastrales : section AC : parcelles n°0011, 160, 133, 134, 137, 140

- Classement P.L.U. : La commune de Cuisery dispose d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.i) approuvé le 30 mai 2024. Les parcelles sur lesquelles se trouve la société Guillot Cobreda sont classées en zone Ux "zone urbaine a vocation d'activité".

La zone d'agrandissement reste sur la parcelle AC 0137.

En annexe I est disponible le relevé des formalités (document notarié) et le plan cadastral de la parcelle AC 0011

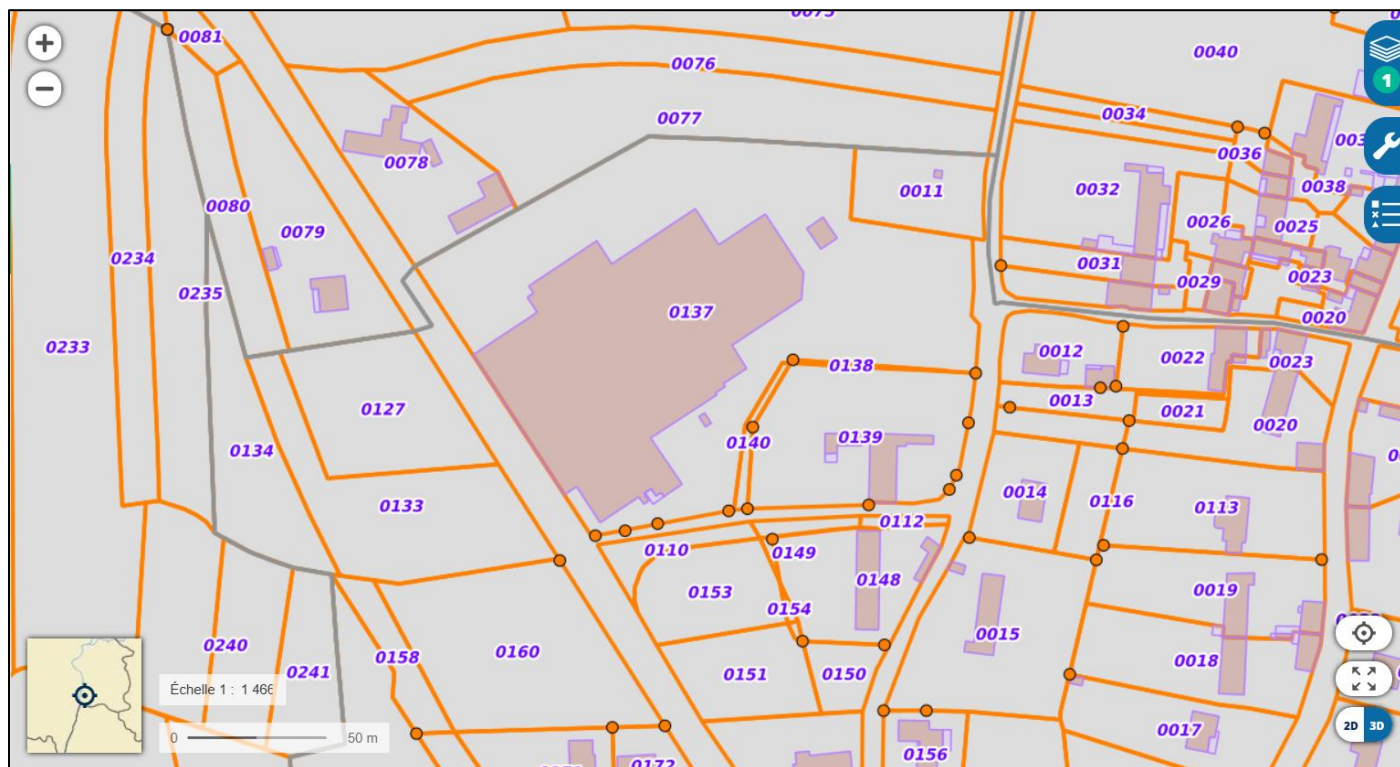


Figure 3 : Extrait Géoportail des parcelles

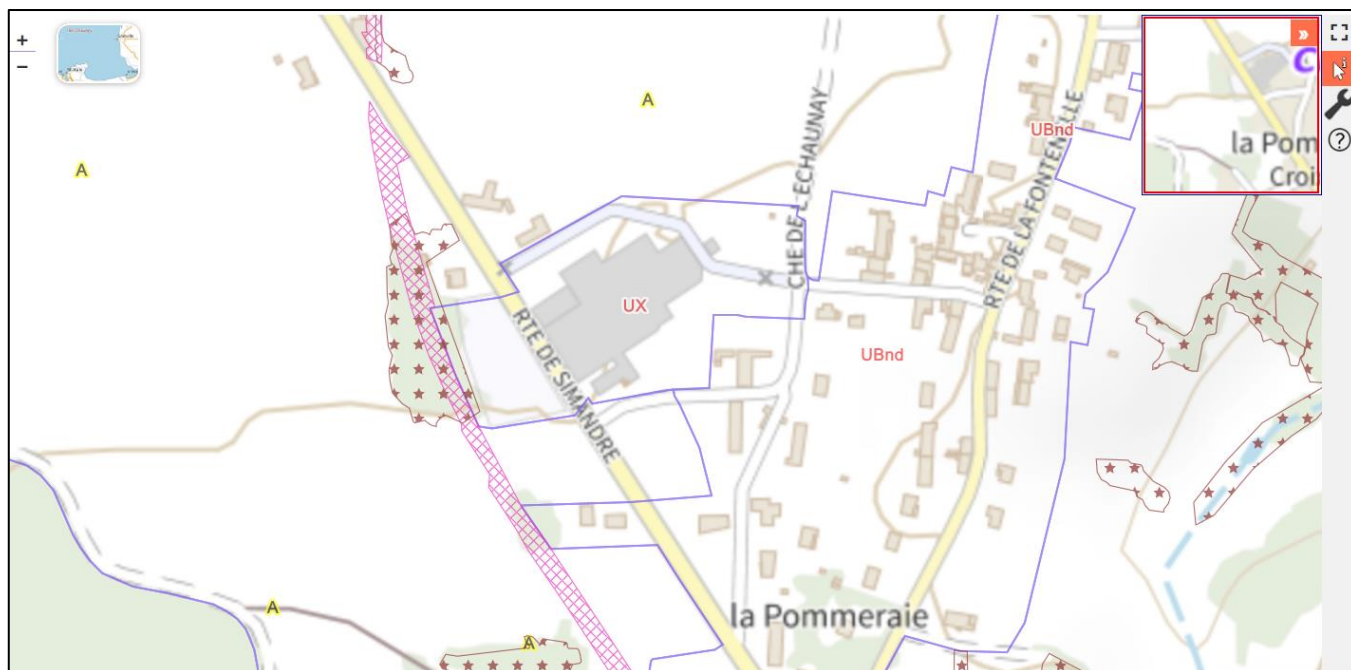


Figure 4 : Extrait du PLUI

2) Localisation et insertion du projet

Le projet d'extension est localisé à proximité immédiate des quais d'expédition existants. Ce positionnement a été retenu afin de garantir la continuité des flux logistiques et de maintenir une organisation cohérente des circulations internes et externes, notamment pour les poids lourds.

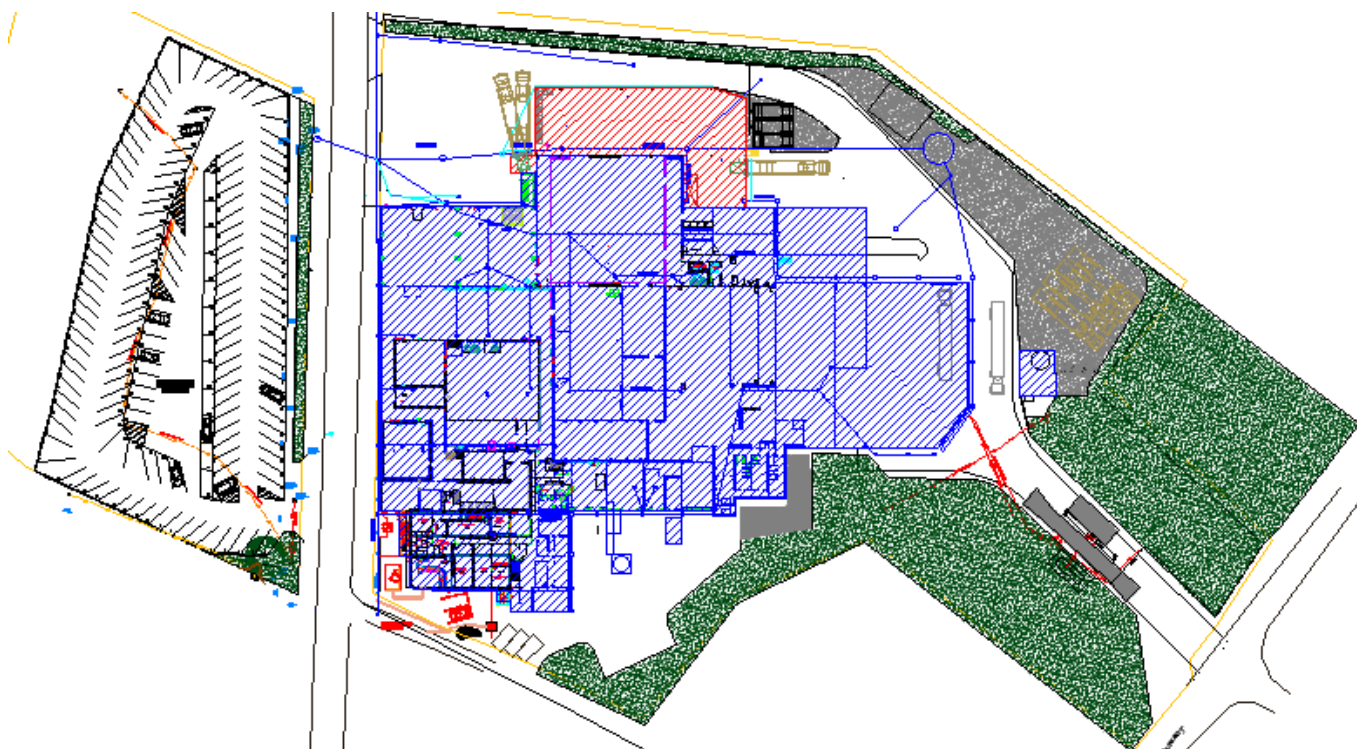


Figure 5 : Plan Général de l'usine GUILLOT COBRED A (zone rouge = extension souhaitée)

L'implantation du projet s'inscrit ainsi dans la continuité du site existant, sans modification significative de son emprise globale sur le territoire.

Les documents cartographiques issus de Géoportail et de la base InfoTerre permettent d'appréhender l'environnement du site. Ces éléments mettent en évidence l'**absence de cours d'eau ainsi que de puits déclaré** à proximité immédiate du site de Guillot Cobreda, le premier forage se situant à 380 mètres. Cette situation limite les risques d'interaction directe entre les installations et le milieu hydrique environnant.

Référence	Type d'ouvrage	Usage	Profondeur ouvrage	Distance au site
BSS001PBPF	Forage	Non renseigné	143 m	875.83
BSS001PBPG	Forage	Non renseigné	119 m	830.83 m
BSS001PBNT	Forage	Non renseigné	50 m	1.46 km
BSS001PBNV	Forage	Non renseigné	12 m	1.7 km

Tableau 2 : Tableau Récapitulatif des types d'ouvrages, usages, profondeur et distance par rapport au site

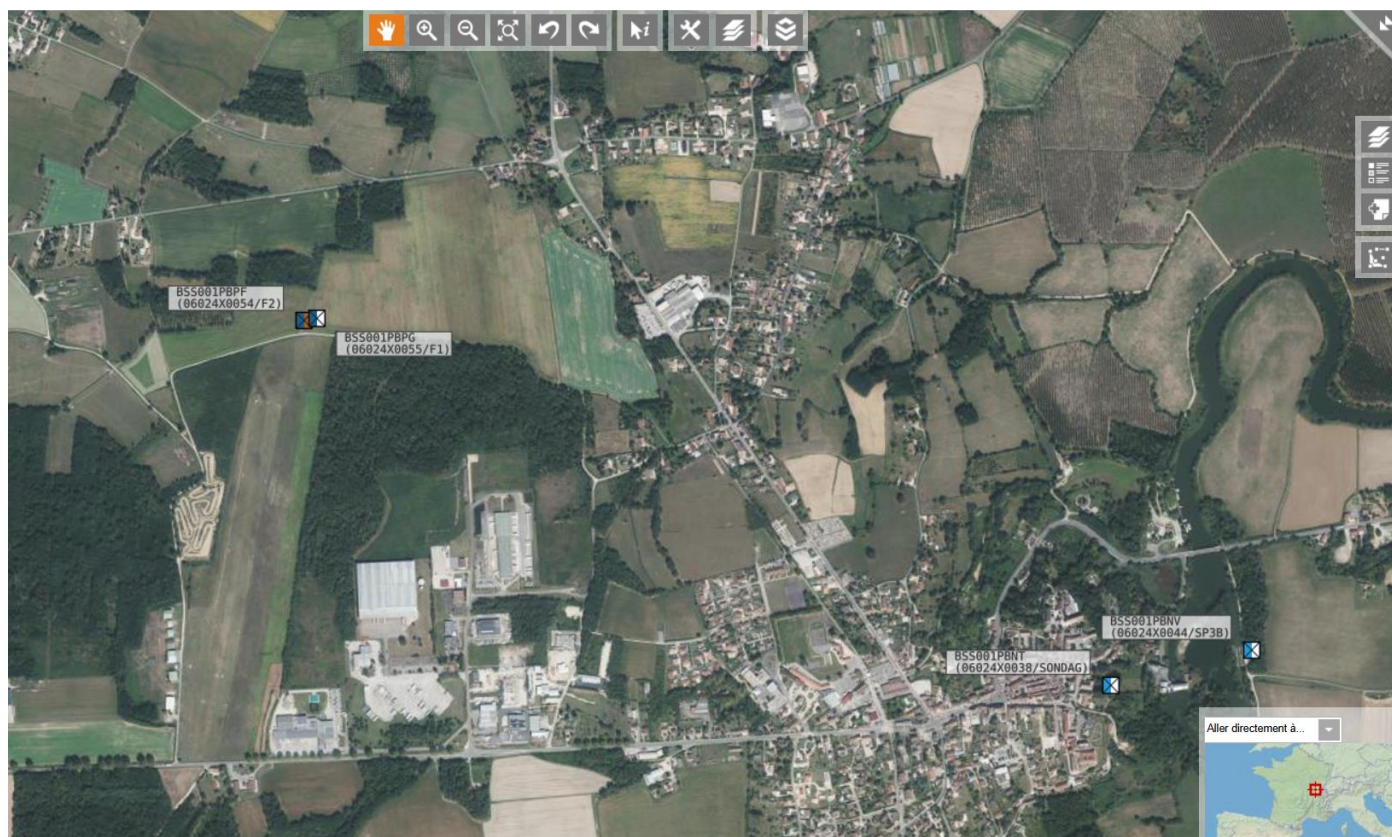


Figure 6 : Photographie aérienne du site de GUILLOT COBRED A

3) Contraintes d'implantation

Le projet d'extension est soumis à plusieurs contraintes, notamment en matière de foncier et d'insertion dans l'environnement existant.

La distance réglementaire minimale de 100 mètres vis-à-vis des habitations les plus proches ne peut être respectée. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs. D'une part, l'implantation actuelle des lignes de production et l'organisation historique du site limitent les possibilités de repositionnement des installations. D'autre part, les réserves foncières disponibles ne permettent pas d'éloigner davantage le projet sans remettre en cause le fonctionnement global du site.

En outre, il est nécessaire de conserver les accès existants, notamment le pont bascule ainsi que les entrées et sorties dédiées aux poids lourds, afin d'assurer la continuité des flux logistiques et d'éviter toute dégradation des conditions de circulation.

Dans ce contexte, les habitations situées à proximité immédiate du projet sont les suivantes :

- 1285 route de Simandre à Cuisery, située à environ 58 mètres,
- 1319 route de Simandre à Cuisery, située à environ 43 mètres

Malgré cette proximité, le projet s'inscrit dans le prolongement direct des installations existantes et n'introduit pas de modification significative de la nature des activités exercées sur le site.

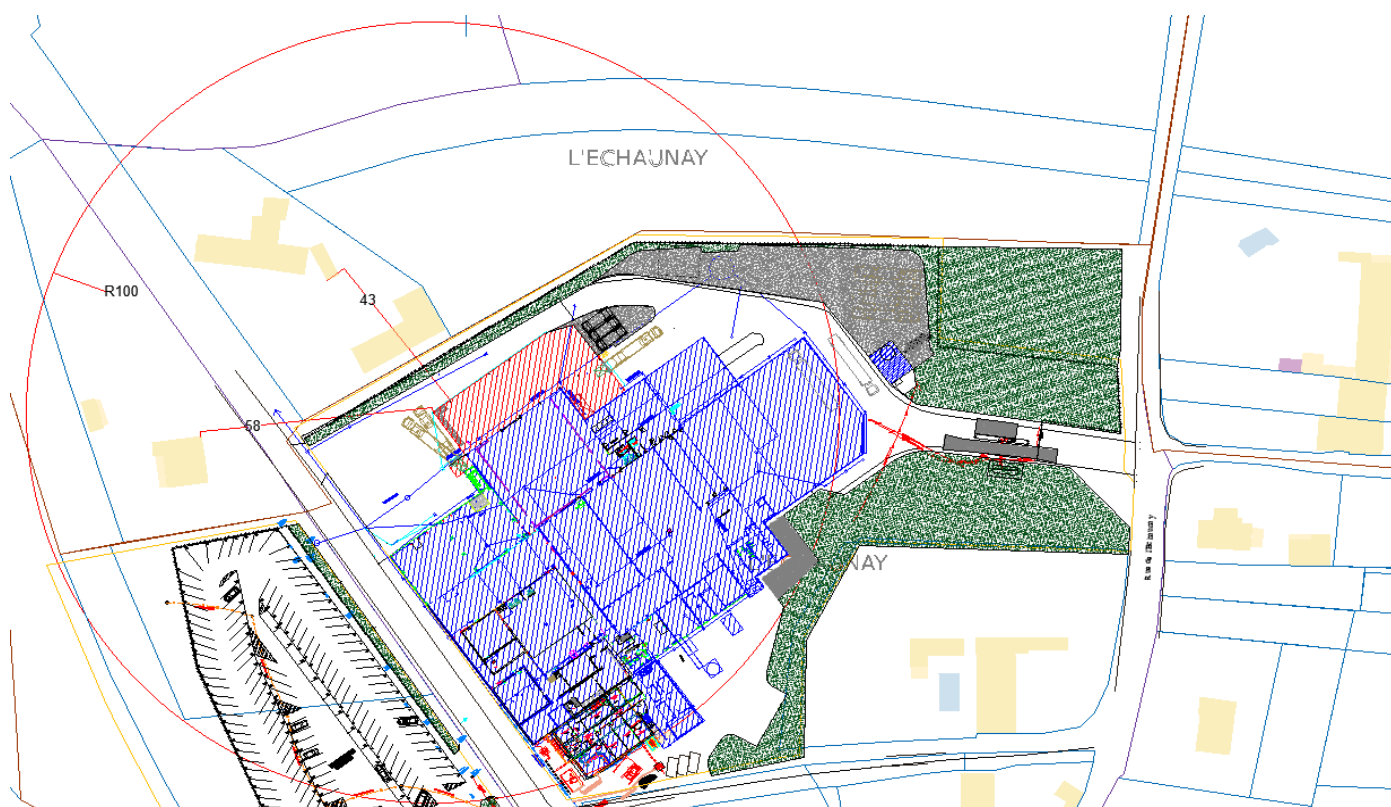


Figure 7 : Plan Général de l'usine GUILLOT COBRED A (cercle rouge = 100m)

4) Évolution des surfaces du site

Le projet d'extension entraîne une augmentation de la surface totale du site, ainsi qu'une augmentation de la surface dédiée aux activités de production.

Cette évolution est directement liée à la construction de nouveaux espaces, notamment l'atelier de découpe, la laverie et les zones de stockage frigorifique. Ces aménagements permettent d'accompagner l'augmentation des capacités de production et la modernisation des équipements.

En revanche, le projet n'entraîne pas de modification des autres composantes du site. Les surfaces relatives aux bureaux administratifs, aux vestiaires, aux installations de maintenance et à la salle des machines, ainsi qu'aux voiries et aux parkings, restent inchangées.

	Situation actuelle	Situation future	Impact du projet
Surface totale	24 564 m ²	24 564 m ²	Aucun changement
Espace Vert	8 720 m ²	8 720 m ²	Aucun changement
Superficie des surfaces étanches (constructions + voirie)	11 944 m ²	11 944 m ²	Aucun changement
Surface parking	3 900 m ²	3 900 m ²	Aucun changement
Superficie au sol des bâtiments usine	6 209 m ²	6 904 m ²	Agrandissement de la surface de 695 m ²

Tableau 3 : Tableau Récapitulatif des évolutions de surfaces

Bien que le projet prévoie une extension du bâtiment de production de 695 m², celui-ci n'entraîne pas d'augmentation de la surface imperméabilisée globale du site. En effet, l'implantation de l'extension est réalisée sur des surfaces déjà artificialisées ou aménagées au sein de l'emprise existante de l'établissement.

L'évolution porte principalement sur une réorganisation interne des aménagements existants afin d'optimiser l'outil industriel et les flux logistiques. Ainsi, la hausse de l'emprise bâtie est compensée par une réduction équivalente d'autres surfaces imperméabilisées déjà présentes sur le site, ce qui permet de maintenir une surface imperméabilisée totale identique à la situation actuelle.

Par conséquent, le projet n'engendre aucune artificialisation supplémentaire des sols ni augmentation du coefficient de ruissellement à l'échelle de l'établissement. Les conditions actuelles de gestion des eaux pluviales demeurent inchangées et les volumes de ruissellement générés restent comparables à ceux observés aujourd'hui.

5) Absence de modification de l'ERP (boutique de vente direct maison guillot)

Le site de la société Guillot Cobreda comprend une boutique de vente ouverte au public appelé Maison Guillot, ouvert en juin 2023, relevant de la réglementation applicable aux Établissements Recevant du Public (ERP). Cette activité est implantée dans des locaux distincts des zones de production et permet la vente directe des produits commercialisés par l'entreprise.

Le projet présenté dans ce dossier concerne exclusivement l'extension des surfaces de production, la modernisation des équipements industriels ainsi que l'adaptation des capacités de transformation et de stockage. Il n'affecte ni les locaux ouverts au public, ni leur organisation fonctionnelle.

Ainsi, la boutique de vente demeure inchangée tant dans son implantation que dans ses conditions d'exploitation. Les surfaces accessibles au public, les accès, les dégagements, les équipements de sécurité et la capacité d'accueil restent identiques à la situation actuelle.

Par conséquent, le projet n'entraîne aucune modification du classement ERP existant et ne nécessite aucune adaptation particulière au regard de la réglementation applicable aux établissements recevant du public. L'activité de la boutique se poursuivra dans les mêmes conditions qu'actuellement.

VI. IMPACT DU PROJET SUR LES RUBRIQUES ICPE et IOTA

1) Rubriques ICPE

Le projet sera réalisé en augmentant la capacité de production du site indiqué dans le niveau d'activité maximum journalier et en modifiant les volumes mais sans modifier les rubriques ICPE pour lesquelles le site de CUISERY est autorisé au titre de son arrêté d'autorisation n° 2014076-0004 du 17 mars 2014.

L'augmentation de l'activité d'abattage sur le site de Guillot Cobreda reste limitée et n'est pas le principal facteur d'évolution des volumes du projet, qui repose majoritairement sur des flux entrants externes de volailles déjà abattues sur LDC Bourgogne. Ainsi, l'augmentation de l'activité de transformation (rubrique 2221) constitue le principal facteur d'évolution du projet, tandis que l'activité d'abattage (rubrique 2210) évolue de manière marginale.

Descriptif activité classée	Rubrique	Seuil de rubrique	Situation actuelle	Situation projetée (de pointe)	Régime actuel	Régime projeté
Abattage d'animaux	2210-I	5t/j	30 t/j	34 t/j	Autorisation	Autorisation
Produits alimentaires d'origine animale	2221	4t/j	8 t/j	26 t/j	Enregistrement	Enregistrement
Emploi d'ammoniac	1136-B.c	Entre 150 Kg et 1.5 t	500 Kg	500 K	Déclaration avec contrôle périodique	Déclaration avec contrôle périodique
Refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air	2921-b	3 000 Kw	1 100 Kw	1 100 Kw	Déclaration avec contrôle périodique	Déclaration avec contrôle périodique

Concernant le site de Romenay, il n'est pas classé ICPE, ni actuellement, ni dans le cadre du projet.

Matière Première Animale	2025			Futur (projet)		
	Total annuel (t/an)	Moyenne jour (t/j)	Maximum jour (t/j)	Total annuel (t/an)	Moyenne jour (t/j)	Maximum jour (t/j)
Poulets	6 820	28	55	8 755	36	90

Sur ces volumes annuels, des pics de production sont observées durant la période estivale ainsi que durant la période festive avec l'abattage de volailles festives (pintade, chapon...).

2) Rubriques IOTA (Loi sur l'eau)

Les activités soumises à la réglementation Loi sur l'Eau en situation future ainsi que les seuils de classement sont présentés dans le tableau suivant :

Nature des activités	Rubriques de la nomenclature	Limites		Situation actuel et situation projetée (similaire)	
		Déclaration	Autorisation		
Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles	2.1.5.0	1 ha et < 20 ha	20 ha	1,1944 ha	Déclaration

Tableau 5 : Tableau Récapitulatif des rubriques IOTA (loi sur l'eau)

Le projet n'entraîne pas de modification de la surface imperméabilisée totale du site. Bien que l'emprise au sol du bâtiment industriel soit augmentée de 695 m², cette extension est réalisée au sein de l'emprise foncière existante, sans création de nouvelles surfaces imperméabilisées à l'échelle globale du site.

La surface interceptant les eaux pluviales et raccordée au réseau des eaux pluviales du site demeure ainsi identique à celle actuellement prise en compte pour le classement réglementaire. Les caractéristiques hydrauliques générales du site, ainsi que les modalités de collecte et de gestion des eaux pluviales, ne sont pas modifiées par le projet.

En conséquence, la surface relevant de la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature IOTA reste inchangée et le régime administratif applicable demeure celui actuellement en vigueur, à savoir la déclaration. Le projet ne conduit donc à aucune évolution du classement du site au titre de la Loi sur l'Eau et ne génère pas d'impact supplémentaire sur les écoulements pluviaux ou sur le milieu récepteur.

VII. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Le projet a été étudié de manière à maîtriser l'ensemble de ses impacts sur l'environnement.

Dans un souci de transparence et de dialogue avec les riverains, une attention particulière est portée à l'information et à la concertation autour des projets d'aménagement du site. À ce titre, dans le cadre du projet de création du bassin tampon, une réunion de présentation a été organisée sur le site. Elle a permis de présenter le projet, son calendrier de réalisation, de répondre aux interrogations des riverains et de situer précisément la zone concernée.

Dans la continuité de cette démarche, une réunion similaire sera organisée dans le cadre du projet d'agrandissement. L'inspectrice Elodie Sadowski ainsi que Frédéric Chaloin, maire de Cuisery depuis mars 2026, seront conviés à cette réunion.

1) Impact sur les odeurs

Le projet n'est pas susceptible de générer d'impact olfactif. En effet, le bâtiment est fermé, les extracteurs sont équipés de filtres intégrés et l'activité ne comprend pas d'opérations de cuisson, généralement à l'origine d'émissions odorantes.

Par ailleurs, la question des odeurs fait déjà l'objet d'une attention particulière dans l'exploitation actuelle du site. Le 9 décembre 2025, lors de la réunion organisée avec les riverains dans le cadre du projet de création du bassin tampon, des échanges ont porté sur la maîtrise des nuisances olfactives.

À cette occasion, les riverains ont exprimé le souhait que les opérations de soutirage du sang soient réalisées l'après-midi afin de limiter les nuisances, notamment en période estivale, période durant laquelle les habitations sont fréquemment aérées les matins.

Cette demande a été prise en compte et a conduit à une adaptation de l'organisation du site, avec un déplacement des opérations de collecte du sang en période d'après-midi.

2) Impact sur les rejets atmosphériques

Le projet n'est pas susceptible d'entraîner de modification des rejets atmosphériques du site. En effet, les procédés mis en œuvre dans le cadre de l'extension restent comparables à ceux déjà en place et ne génèrent pas d'émissions supplémentaires. Par ailleurs, aucune installation nouvelle de nature à émettre des polluants atmosphériques spécifiques n'est prévue.

La tour aéroréfrigérante est périodiquement contrôlée et les résultats de contrôles sont conformes à la réglementation en vigueur.

Dans ce contexte, aucun impact particulier sur la qualité de l'air n'est attendu.

3) Impact sur les eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales du site repose sur un réseau de collecte dédié, équipé de dispositifs de prétraitement adaptés. À ce titre, 5 séparateurs à hydrocarbures sont implantés à chaque point de collecte. Ces équipements font l'objet d'un entretien régulier avec contrôle et vidange annuels, garantissant leur bon

fonctionnement et la limitation des rejets de polluants vers le milieu naturel. Les eaux pluviales sont raccordées au réseau des eaux pluviales du site et demeure identique.

Dans le cadre du projet d'extension, aucune modification des principes de gestion des eaux pluviales n'est prévue. En effet, bien que l'emprise au sol du bâtiment augmente de 695 m², cette évolution s'effectue à l'intérieur de l'emprise déjà artificialisée du site, sans augmentation de la surface imperméabilisée totale, maintenue à 11 944 m².

Ainsi :

- le coefficient de ruissellement global du site reste inchangé ;
- les volumes de ruissellement générés en situation future sont équivalents à ceux observés actuellement ;
- les débits de pointe et conditions d'évacuation des eaux pluviales ne sont pas modifiés.

Par conséquent, le projet n'induit aucun impact quantitatif supplémentaire sur les eaux pluviales.

Sur le plan qualitatif, les activités développées dans le cadre du projet restent similaires à celles déjà exercées sur le site et ne sont pas susceptibles de générer de nouvelles sources de pollution des eaux pluviales. Les dispositifs existants de prétraitement (séparateurs à hydrocarbures), associés aux bonnes pratiques d'exploitation (gestion des zones de circulation, entretien des voiries, maîtrise des risques accidentels), permettent de maintenir un niveau de protection adapté vis-à-vis du milieu récepteur.

En conclusion, le projet d'extension du site :

- ne modifie pas les conditions de collecte ni de traitement des eaux pluviales ;
- n'engendre pas d'augmentation des volumes ni des débits rejetés ;
- ne présente pas d'impact supplémentaire, tant quantitatif que qualitatif, sur le milieu récepteur.

4) Impact sur la consommation d'eau

Au regard des évolutions techniques décrites dans la partie « Évolutions techniques du site Guillot Cobreda », le projet intègre une modernisation significative des équipements liés aux opérations de lavage, constituant le principal poste de consommation d'eau du site.

Les investissements réalisés portent notamment sur le renouvellement ou installation de nouvelles laveuses (caisses, bacs, chariots, containers et pallboxs) ainsi que sur l'automatisation des cycles de lavage. Ces nouveaux équipements intègrent des technologies visant à optimiser l'usage de la ressource, telles que des systèmes de recyclage de l'eau, des dispositifs de filtration permettant sa réutilisation sur plusieurs cycles, et une gestion automatisée des consommations adaptée aux besoins réels.

En complément, certaines installations contribuent indirectement à la réduction des consommations d'eau, notamment la mise en place d'une presse à plumes permettant de limiter la teneur en eau des sous-produits, ou encore l'amélioration des performances des équipements du quai vif.

Ainsi, bien que le projet s'accompagne d'une augmentation des volumes traités liée au développement de l'activité, les choix technologiques retenus permettent de maîtriser les consommations d'eau et d'améliorer l'efficacité globale des procédés. Cette approche s'inscrit dans une logique d'optimisation des ressources, tout en garantissant un haut niveau d'exigence en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Sur la base des hypothèses de fonctionnement retenues, la consommation moyenne journalière du site est estimée à 310,4 m³/j, répartie comme suit :

Consommation d'eau envisagé	
Consommation d'eau liée à l'activité d'abattage	286.62 m³/j
Consommation d'eau liée à l'activité découpe	23.8 m³/j
TOTAL	310.4 m³/j

Ces valeurs traduisent une **consommation maîtrisée** au regard des volumes d'activité projetés, rendue possible par la modernisation des installations et l'intégration de solutions techniques plus performantes.

5) Impact sur la gestion des eaux usées et des graisses flottées

Concernant les rejets, le bassin tampon sera mis en service préalablement à l'agrandissement faisant l'objet du présent dossier, avec une mise en service en janvier 2027. Ainsi, les rejets seront lissés sur 24 heures et sur 7 jours, afin d'être conformes à la convention de rejet des eaux usées et de diminuer les volumes quotidiens envoyés à la station de Cuisery au respect de 220 m³/j. Ce volume restera inchangé et respecté dans le cadre du projet d'agrandissement. En annexe 2 se trouve le porté à connaissance du bassin tampon.

Concernant le gisement des graisses flottées à la station de pré-traitement, voici les données projetées.

	En 2025	Projeté
Production de graisse flotté (t)	428,32 t	+ 252.2 t Soit 680.5 t

Ainsi, se trouve en annexe l'attestation de la société Biajoux, en capacité de collecter et de traiter ce nouveau gisement.

6) Impact sur les Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE)

En 2018, la société c'est positionné pour un suivi de 4 paramètres : cuivre, zinc, acide chloroacétique, hydrocarbures totaux. L'effluent restant similaire à aujourd'hui, le positionnement reste identique. Se trouve en annexe 3 les résultats de campagne d'analyse, ainsi que le positionnement.

7) Impact sur la production de co-produits, sous-produits et les déchets

Type de déchet		2025 (t/an)	Projet (t/an)
Déchet liée à l'abattage	Mort étouffé / euthanasié	130,96	171,26
	Viscères	1 149,12	1 502,7
	Plumes	882,1	1 153,52
	Sang	267,63	349,98
Déchet liée à l'ensemble de l'activité	DIB (hors tri des glassines)	68,4	
	Projection DIB avec tri des glassines	54,72	82,72
	Carton	39,08	59,09
	Estimation (mise en place juin 2026) glassine	13,68	20,68

Tableau 6 : Tableau Récapitulatif des impacts sur la production de co-produits et autres déchets

Dans le but de réduire la quantité de DIB, la société met en place en 2026 le tri des glassines avec le prestataire Soprema.

Pour l'ensemble des déchets cité ci-dessus, ils sont gérés conformément à la réglementation, avec des prestataires de collecte et de traitement, dédié pour chaque catégorie de déchet. En annexe 4 se trouve l'ensemble des attestations de capacité des prestataires pour la collecte et le traitement, pour chacune des catégories. Ainsi, l'ensemble des volumes sera géré et maîtrisé, dans le respect de la réglementation.

8) Impact sur le bruit

Au sujet de l'impact sur le bruit, nous utilisons les Meilleurs Techniques Disponibles (MTD) et feront également des mesures d'impact une fois la mise en service des modifications énoncées dans la partie III de ce document.

Nous prenons en compte les possibles nuisances possibles et mettrons en place d'or et déjà des mesures pour les limiter. Par exemple, sur l'extension de bâtiment prévue, celle-ci contiendra des extracteurs d'air. Nous mettrons en place des murs anti-bruit (voir Figure 8) pour limiter l'impact de la nuisance de ces installations.



Figure 8 : Exemple d'extracteurs avec un mur anti-bruit

9) Impact sur le trafic routier

Voici les données du trafic routier actuelle relatives à la section de la RD933 située vers l'entreprise de Guillot Cobreda à Cuisery :

- Trafic moyen journalier annuel tous véhicules : 4 152 véhicules/jour
- Trafic poids lourds : 250 véhicules/jour
- Part des poids lourds dans le trafic : 6,0 %

Au vu de l'augmentation d'abattage du site de Guillot Cobreda (30 000 volailles/semaine), un pourcentage supplémentaire du trafic poids lourds sera en augmentation. En effet, il sera nécessaire d'augmenter nos passages de camions de ramassage de volailles vivantes à raison de 2 camions par jour maximum dans les plus fortes saisonnalités.

Une partie des flux supplémentaires concernera également le transport de volailles déjà abattues en provenance du site LDC Bourgogne (distance de 22 km). Ces flux seront intégrés dans l'organisation logistique existante, avec une optimisation des tournées visant à limiter l'augmentation du trafic.

De plus, une augmentation de notre production sera notable principalement sur la partie découpe. Par conséquent, plus de produits conditionnés devront être transportés sur la plateforme de Romenay afin d'y être préparés. Cependant, au vu de la proximité des deux sites (12 km d'écart) et de notre fonctionnement routier actuel, peu de nouveaux camions seront nécessaires à ce transport. Nous mobiliserons l'ensemble de nos tournées et camions de transport actuels pour développer cette activité afin d'optimiser le trafic routier.

Les flux inter-sites s'inscrivent dans un périmètre local, ce qui permet de limiter les distances de transport et les impacts associés.

En conclusion, la part du trafic sera en augmentation de 1%, ce qui est négligeable par rapport au trafic routier global passant sur la RD933.

10) Impact sur la consommation d'énergie

Le projet d'évolution du site entraîne une augmentation modérée des consommations énergétiques, directement liée à la modernisation des équipements de production.

L'alimentation électrique du site repose actuellement sur un transformateur d'une capacité de 1 250 kVA, dimensionné pour couvrir les besoins actuels et futurs de l'installation.

Dans le cadre du projet, aucune modification de l'infrastructure électrique principale n'est nécessaire, ce qui traduit une adéquation entre les capacités existantes et les besoins liés à l'évolution de l'activité.

L'augmentation de la consommation électrique est principalement liée :

- à l'automatisation de l'atelier de découpe ;
- à l'intégration de nouveaux équipements de lavage et de manutention ;

	2025	Projet
Electricité (kWh PCI)	2 441 134 kWh	+ 5% 2 563 190,70 kWh
Gaz naturel (kWh PCS)	1 859 369 kWh	+ 5% 1 952 337,45 kWh
Propane (t)	5.148 t	+ 2% 5,251 t
Station carburant (gazole + GNR) (m3)	140,9 m3	Pas d'évolution 140.9 m3

La consommation de gaz naturel est utilisée pour les besoins thermiques du site (eau chaude sanitaire utilisé pour le process de nettoyage). Le propane est utilisé pour les chariot du quai vif, dont le nombre va rester constant dans le cadre du projet. La consommation de carburant reste identique au regard de la politique de déploiement des véhicules hybride dans le groupe LDC et dans le pôle Volailleur de Nos Régions. Ainsi, les véhicules de direction, les véhicules des commerciaux, et des véhicules des fonctions transverses issus du pôle ne consomment pas de gazole.

Le projet induit une évolution de consommation d'énergie non significative à l'échelle du site. Cette évolution reste proportionnée, maîtrisée et compatible avec les capacités existantes.

11) Impact sur la faune et la flore

Aucun impact sur la faune et la flore. **Le site n'est dans aucune des zones suivantes :**

- ZNIEFF
- Biotope
- Parc naturel régional
- Parc national
- Réserve naturelle
- Monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable
- Zone humide
- Zone de répartition des eaux

- Protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine
 - Site Natura 2000
-

VIII. RISQUES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

1) Risque incendie

Simulation des flux thermiques via le logiciel Flumilog

Une simulation des flux thermiques a été réalisée à l'aide du logiciel Flumilog par la société Dekra. Le rapport complet est présenté en annexe 5.

Cette modélisation met en évidence les éléments suivants :

- Aucun flux thermique de 3, 5 ou 8 kW/m² ne dépasse les limites de propriété de l'établissement ; les intérêts des tiers sont ainsi préservés ;
- En cas d'incendie, les flux thermiques attendus au nord du site restent faibles, permettant le maintien des accès pour les services de secours.

Respect des obligations réglementaires des constructions

Les dispositions constructives retenues dans le cadre du projet respectent les exigences réglementaires en vigueur en matière de sécurité incendie.

Le référentiel APSAD D14-A « Panneaux sandwichs et comportement au feu » est respecté, tant pour :

- le choix des panneaux utilisés,
- que les modalités de montage et de fixation,
- ainsi que les règles applicables à l'installation des équipements.

Ces dispositions permettent de garantir un comportement au feu adapté des structures et de limiter la propagation d'un éventuel incendie.

Dimensionnement des besoins en eau d'extinction et des capacités de rétention

Le dimensionnement des besoins en eau pour la défense incendie (document D9) prévoit **l'installation d'une réserve d'eau de 1 080 m³**, pouvant être réalisée en un ou deux équipements.

Ce dimensionnement prend en compte la présence de trois poteaux incendie situés à proximité du site, présentant chacun un débit de 60 m³/h, soit un débit total de 180 m³/h. Sur une durée d'intervention de deux heures, ces équipements permettent de mobiliser un volume de 360 m³.

Le service planification-prévision du SDIS départemental a été consulté afin de valider les choix techniques relatifs aux équipements à mettre en place, notamment leur nombre, leur dimensionnement et leur implantation.

Concernant la gestion des eaux d'extinction, le document D9A prévoit la mise en œuvre d'un **bassin de rétention d'une capacité de 1 309 m³**. Ce volume intègre une capacité de rétention existante estimée à 250 m³, assurée par les réseaux et le bassin tampon.

Documents associés (en annexes) :

- D9 – Dimensionnement des besoins en eau pour la défense incendie : annexe 6
- D9A – Dimensionnement des capacités de rétention des eaux d'extinction : annexe 6

Absence de modification de l'ERP (boutique de vente direct Maison Guillot)

Le site dispose d'une boutique de vente ouverte au public (Maison Guillot), relevant de la réglementation applicable aux Établissements Recevant du Public (ERP).

Aucune modification n'est apportée à la boutique de vente existante ni aux locaux accessibles au public. Les conditions d'accueil du public, les effectifs admis, les circulations, les accès, les dégagements et les équipements de sécurité incendie associés à l'ERP demeurent inchangés.

Le projet n'entraîne donc aucune évolution du classement ERP, ni des dispositions réglementaires actuellement applicables à cet établissement. L'exploitation de la boutique de vente se poursuivra dans les mêmes conditions qu'à ce jour.

2) Risque ammoniac

La quantité d'ammoniac utilisée reste constante par rapport à la situation actuelle.

3) Risque atmosphère explosive (ATEX)

Les zones ATEX actuel concernent la station de carburant, la salle des machines et la chaufferie. Le risque atmosphère explosive reste identique au regard du projet.

IX. CONCLUSION

Le projet porté par la société Guillot Cobreda s'inscrit dans une démarche de modernisation et d'optimisation de l'outil industriel existant, destinée à accompagner l'évolution de l'activité tout en maintenant un haut niveau de maîtrise environnementale et de sécurité.

L'analyse des évolutions projetées montre que les modifications envisagées demeurent **limitées au regard du fonctionnement global du site**. Elles consistent principalement en une extension modérée du bâtiment existant (695 m²), à l'installation d'équipements plus performants et à une réorganisation des flux de production. La nature des activités exercées sur le site reste inchangée et aucune nouvelle activité susceptible de générer des nuisances ou des risques significativement différents n'est créée.

Les études réalisées démontrent que les impacts du projet sur l'environnement restent **faibles et maîtrisés** :

- les rubriques ICPE et les régimes administratifs applicables demeurent inchangés ;
- le classement au titre de la Loi sur l'Eau n'est pas modifié ;
- aucune augmentation de la surface imperméabilisée du site n'est générée ;
- les conditions de gestion des eaux pluviales restent identiques ;
- les consommations d'eau sont optimisées grâce à des équipements plus performants ;
- les rejets d'eaux usées demeurent compatibles avec les capacités de traitement et les prescriptions en vigueur ;
- les risques technologiques (incendie, ammoniac, ATEX) ne sont pas aggravés par le projet ;
- l'augmentation du trafic routier est estimée à environ 1 %, ce qui demeure négligeable au regard du trafic existant ;
- les nuisances potentielles (bruit, odeurs) font l'objet de mesures de prévention adaptées.

Par ailleurs, le projet présente plusieurs effets positifs, notamment en matière de souveraineté alimentaire, de maintien de la filière avicole régionale, d'amélioration des conditions de travail, d'optimisation des consommations de ressources et de création d'emplois.

Au regard de l'ensemble des éléments présentés dans ce dossier, **les évolutions projetées apparaissent donc maîtrisées, proportionnées et sans incidence notable sur l'environnement ou la sécurité des tiers**. Elles ne remettent pas en cause les équilibres existants du site ni les prescriptions réglementaires actuellement applicables.

En conséquence, le projet ne constitue **pas une modification substantielle** au sens des dispositions du Code de l'environnement. Il s'inscrit dans la continuité de l'exploitation autorisée et relève d'une évolution technique et organisationnelle du site compatible avec les conditions actuelles d'exploitation.

X. ANNEXES

1. Attestation de maîtrise foncière
2. Porté à connaissance du Bassin Tampon
3. Résultats RSDE, positionnement et rapport
4. Attestation de capacité des prestataires
5. Rapport Flumilog
6. D9 et D9A
7. Plans du projet d'extension